



## Prescription après achat d'une montre sur credit 3 fois sans frai

-----  
Par Visiteur

En novembre 2002 j'ai achete en credit 3 fois sans frais une montre (3 mensualites de 712 ?) apres un premier versement de 300 ? COFINOGA.

je n'ai jamais ete preleve des mensualites depuis cette date et maintenant, apres 7 ans d'oubli, je suis relance par tel. CREDIREG pour payer.

je n'ai ni demenage ni change de compte bancaire.

Y a t'il prescription et suis je oblige de payer leur erreur de m'avoir oublie pendant 7 ans.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Avant toute chose, avez vous depuis le dernier incident de paiement reconnu être le débiteur de cette somme?  
De quand date le dernier paiement? Et quelle aurait du être la date du dernier paiement?

Cordialement

-----  
Par Visiteur

J'ai effectue un premier versement par carte bleue au moment de l'achat (dans la boutique ou j'ai achete la montre) et la somme restant dû devait etre prelevee en 3 fois sans frais.

Depuis 7 ans je n'ai jamais ete preleve des mensualites ni de lettre de relance ni rien d'ailleurs de leur part.

De ma part, je n'ai jamais contacte le credit pour leur faire part de leur oubli et eux de meme du reste.

merci

-----  
Par Visiteur

Info complementaire

la date d'achat est le 2 novembre 2002 et le premier prelevement devait etre en decembre, puis janvier et le dernier en fevrier 2003.

bonne soiree

-----  
Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Étant donné que vous n'avez pas reconnu être débteru de cette somme et que le délai de prescription en matière de crédit à la consommation est de deux ans à compter du dernier incident de paiement, vous n'êtes pas obligé de payer.  
Donc vous pouvez ignorer la relance.

cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci

-----  
Par Visiteur

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

Bien cordialement